

Préavis 75-2015, Remplacement des hosts des deux centres de calcul et augmentation de l'espace disque (projet H20-ESX)

La commission s'est réunie le jeudi 7 juillet 2015 à 19 heures au Service informatique. Elle était composée de Mmes et MM. Florian Gruber, Jean-François Jeanrichard, Yolan Menoud, Stéphane Montabert, Brigitte Rohr, Reza Safaï, Vito Vita et Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice. La Municipalité était représentée par M. Olivier Golaz, Municipal, accompagné par M. Olivier Fontanellaz, Chef de service.

Introduction

Monsieur Golaz souligne que c'est la première fois qu'un achat de matériel informatique ne se fait pas par le budget de fonctionnement, mais par préavis. Cet achat s'inscrit dans « projet H20 » (orientations stratégiques à l'horizon 2020 adoptées par la Municipalité). Dans ce cadre stratégique, d'autres préavis seront déposés, concernant la téléphonie, le remplacement des applications de gestion (surtout pour « finances » et « ressources humaines » et accueil des enfants).

Monsieur Fontanellaz explique que dans le préavis 75, il s'agit de remplacer cinq hosts sur lesquels tournent toutes les machines virtuelles par 4 nouvelles machines plus performantes (plus rapides et moins gourmandes en énergie).

Il rappelle que lors de la création du 2^{ème} centre de calcul en 2012, il n'y avait que 72 machines virtuelles, alors qu'il y en a 230 actuellement. Avec ce système, les postes de travail n'ont plus besoin de PC, il suffit d'un calvier, d'un écran et d'une connexion au réseau. Les utilisateurs peuvent travailler de n'importe quel poste. Le travail peut également se faire à la maison, via un « tunnel sécurisé » et cela permet la cyberadministration.

Discussion

Dans la discussion, les points suivants ont été soulevés :

1. Certains commissaires auraient préféré un préavis avec des indications plus « techniques ». Ils auraient aimé plus d'explications sur le fonctionnement de l'informatique dans notre commune.

Réponse : Il est difficile d'évaluer quel niveau de détail intéresse le Conseil. M. Fontanellaz nous a envoyé un schéma (voir annexe)

2. Pourquoi l'appel d'offres n'a-t-il pas cherché d'autres fournisseurs ?

Réponse : Lors de l'appel d'offres, on a le droit de choisir une marque. Changer de marque n'est pas rentable. Il a été décidé de rester avec HP, et c'est au niveau de l'installation qu'on a demandé des offres.

3. La numérisation systématique des documents va entraîner des problèmes de stockage. Ne peut-on pas développer des synergies avec d'autres administrations (archives cantonales, p.ex.)

Réponse : La question du stockage des documents est différente pour chaque service. Ce type de collaboration n'est pas encore à l'ordre du jour...

4. Pourquoi n'utilise-t-on pas le système de cloud ?

Réponse : Louer un espace de stockage à l'extérieur est une solution que le Service a envisagé, mais la Municipalité n'est pas entrée dans cette démarche. Ce n'est pas moins cher et certains domaines ne s'y prêtent pas.

5. Que devient le vieux matériel ?

Réponse : La Commune travaille avec le programme RESTART à Lausanne.

Décision

La Municipalité et le Service informatique ayant répondu à toutes les questions de la commission, celle-ci délibère seule. Tous les commissaires soutiennent le développement de l'informatique dans la commune. Cependant, certains commissaires regrettent qu'on ait renoncé à mettre les différents fournisseurs en concurrence.

Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis par 6 oui et 2 oppositions.

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 75 - 2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité pour lui permettre la mise en place de sa vision stratégique en matière informatique, un crédit de CHF250'000.- TTC pour financer le remplacement des hosts des deux centres de calcul ainsi que l'augmentation de la place disque.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte No 6900.5060.348 – Remplacement des hosts des deux centres de calcul et augmentation de la place disque.

Elle sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

LES COMMISSAIRES :

Florian Gruber

Jean-François Jeanrichard

Yolan Menoud

Stéphane Montabert

Brigitte Rohr

Reza Safai

Vito Vita

Suzanne Sisto-Zoller


.....

.....

.....

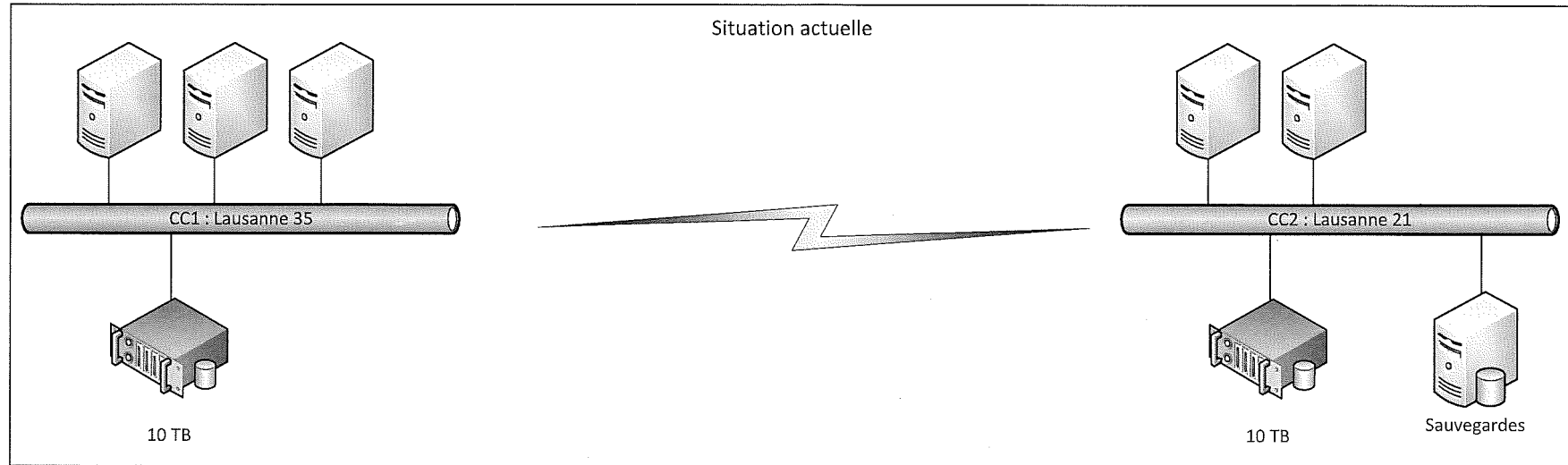
.....

.....

.....

.....

.....



Par rapport à la situation actuelle seul l'espace disque de 10 TB est conservé dans chaque centre de calcul. Les changements sont :

- Remplacement des 5 hosts par 4 appareils plus performants
- Augmentation de l'espace disque de 20 TB dans chaque centre de calcul
- Mise en place d'un contrôleur dans chaque centre de calcul, servant également de serveur de sauvegarde
- Mise en place de 30 TB d'espace disque pour les sauvegardes dans les 2 centres de calcul

